



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/04

Date de convocation : 16 janvier 2026

Objet : Accroissement temporaire d'activité

Date d'affichage : 16 janvier 2026

Date de réunion : 22 janvier 2026

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-deux janvier à 20h06, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER, M. SAVART Gauthier et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. MERCIER Michel et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

M. FERRAND Etienne est nommé secrétaire de séance.

OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la période de tuilage avec la Directrice Générale des Services actuellement en poste :

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de Directrice Générale des Services, catégorie A, grade attaché territorial 5^{ème} échelon à temps complet à raison de 35h de travail par semaine;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de Directrice Générale des Services à compter du 29 janvier pour une durée de 3 jours

- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera à temps complet

- DECIDE que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux.

- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Fait et délibéré en mairie,

Le 22/01/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

001-200077220-20260122-2026-04-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

